

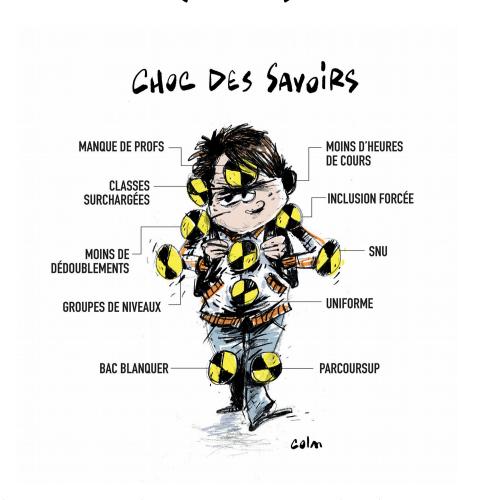
Réunion d'Information Syndicale



JEUDI 14 MARS

à partir de 16h30

A l'Ecole maternelle Jacques Prévert (Clisson)



Les RIS (jusqu'à 9h par an) sont déductibles des 108h annualisées: réunions de cycle, conseils de maîtres, <u>animations pédagogiques</u> (y compris animations « constellations » ou autre animation « obligatoire » !)

Pour déduire ces heures, il suffit de prévenir votre IEN au moins 48h <u>avant la RIS en indiquant quelle</u> <u>animation pédagogique ou réunion</u> vous remplacez par une RIS. (modèle de courrier sur le site snudiFO44)